



EHEAROME2020

---

# Communiqué ministériel de Rome

---

## ANNEXE III



EUROPEAN  
Higher Education Area



bologna  
process



ITALIAN **BFUG** SECRETARIAT  
2018-2020



# Recommandations aux autorités nationales pour améliorer l'apprentissage et l'enseignement de la population étudiante dans l'Espace européen de l'enseignement supérieur.

Préparées par le groupe consultatif « Apprendre et enseigner »<sup>1</sup> du groupe de suivi du processus de Bologne<sup>2</sup>.

Dans le Communiqué ministériel de Paris de 2018, les Ministres ont annoncé l'ajout de « la coopération dans le domaine des pratiques innovantes d'apprentissage et d'enseignement comme une autre caractéristique de l'EEES ».

À cette fin, les présentes recommandations d'action, qui ont pour but de renforcer la collaboration et le partenariat au sein de et entre les systèmes européens d'enseignement supérieur, sont proposées aux Ministres et aux autorités nationales.

Ces recommandations respectent pleinement les valeurs fondamentales de l'EEES, exprimées récemment dans le Communiqué de Paris des 24-25 mai 2018 comme suit: « *Liberté académique et intégrité, autonomie institutionnelle, participation des apprenantes et des apprenants et du personnel à la gouvernance de l'enseignement supérieur et responsabilité publique pour et de l'enseignement supérieur, constituent l'épine dorsale de l'EEES.* »

Le contexte de la crise sanitaire de la Covid-19 souligne encore davantage l'importance des recommandations du groupe consultatif à plusieurs égards. Sont particulièrement pertinentes les recommandations qui concernent la nécessité d'innovation pédagogique et le développement de l'éducation en ligne et des ressources éducatives libres, ainsi que celle relative au renforcement du lien entre la recherche en éducation et l'enseignement.

Les recommandations résumées ci-dessous sont structurées autour de la nécessité d'un apprentissage centré sur l'étudiant, de l'amélioration de l'enseignement et de l'importance primordiale d'un dialogue national et international impliquant toutes les parties prenantes. Ces trois thèmes sont interconnectés et d'égale importance.

Ces recommandations soulignent également l'importance cruciale de renforcer les outils de Bologne, en particulier les ECTS comme expression des acquis d'apprentissage obtenus et de la charge de travail associée, de même que les autres engagements-clés du processus de Bologne.

Les autorités publiques en charge de l'enseignement supérieur devraient s'engager dans les trois directions ci-dessous.

## 1. Faire de l'apprentissage centré sur l'étudiant une réalité, en :

soutenant les établissements d'enseignement supérieur dans leurs efforts pour initier ou maintenir un dialogue structuré sur l'innovation et le renforcement de l'apprentissage et de l'enseignement, impliquant les étudiants, les enseignants ainsi que les parties prenantes externes potentiellement concernées. Les questions abordées dans ce contexte devraient inclure l'élaboration des cursus, l'explicitation des acquis d'apprentissage, les modalités d'évaluation et l'assurance qualité, en prenant particulièrement en compte l'acquisition des compétences nécessaires pour relever les défis sociétaux actuels et futurs ;

promouvant, dans le cadre des enseignements disciplinaires, le développement des compétences comportementales et transversales<sup>3</sup> ainsi que des compétences nécessaires au citoyen éclairé du 21<sup>ème</sup> siècle, afin de comprendre les enjeux d'un monde complexe et de respecter autrui ainsi que l'environnement ;

explorant les moyens de stimuler les échanges internationaux de bonnes pratiques pour favoriser l'amélioration d'un apprentissage et d'un enseignement de qualité, mettant l'accent sur les méthodes actives ;

<sup>1</sup> Il s'agit du groupe consultatif « Advisory Group 2 on Learning and Teaching ».

<sup>2</sup> BFUG (« Bologna Follow-Up Group »)

<sup>3</sup> Il s'agit des « soft skills ».

créant un environnement favorable, à la fois en termes de financement et de réglementation, qui permette aux établissements d'enseignement supérieur d'adapter leur offre de formation aux besoins des différents types d'apprenants (apprenants tout au long de la vie, apprenants à temps partiel, apprenants issus de groupes sous-représentés et défavorisés), et de construire une culture d'équité et d'inclusion. Ceci inclut la création de parcours de formation flexibles (y compris les microcertifications<sup>4</sup>) au niveau des établissements et au plan national, ainsi qu'au sein de l'EEES, et la prise en compte des possibilités offertes par les technologies numériques ;

encourageant et soutenant le développement et la mise en œuvre de stratégies et d'approches nationales et propres à chaque établissement pour l'éducation ouverte et l'utilisation des ressources éducatives libres ;

incitant les étudiants à être mobiles, au-delà des accords prédéfinis entre établissements.

## 2. Favoriser l'amélioration continue de l'enseignement, en :

promouvant la constitution d'équipes pédagogiques comprenant à la fois des académiques et des membres du personnel chargés de les aider ou de les former dans leurs missions (équipes propres à un établissement et/ou inter-établissements) ;

aidant les établissements d'enseignement supérieur à améliorer le développement professionnel continu (DPC) des enseignants et l'échange (international) de bonnes pratiques. Des mesures inter-établissements pour le développement du personnel et la création de structures nationales de coopération peuvent constituer des pistes pour améliorer le DPC ;

soutenant les établissements d'enseignement supérieur dans la création d'un environnement durable et favorable au niveaux institutionnel et national pour accompagner la transformation, en particulier numérique, de l'enseignement et de l'apprentissage de qualité. Un tel environnement devrait être créé en collaboration avec le personnel enseignant et inclure un cadre offrant des conditions de travail décentes, une charge d'enseignement gérable ainsi que des possibilités de titularisation attrayantes ;

assurant, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur (lesquels devraient associer tous les enseignants), des mesures structurelles pour établir une parité d'estime entre enseignement et recherche. Le cas échéant, les cadres des carrières académiques devraient être révisés pour assurer une meilleure reconnaissance de l'enseignement ;

explorant, en collaboration avec les établissements d'enseignement supérieur, les moyens de favoriser des méthodes d'enseignement nouvelles et innovantes, en mettant l'accent entre autres sur les approches interdisciplinaires et multidisciplinaires, l'apprentissage et l'enseignement basés sur la recherche, l'utilisation appropriée de l'analyse des processus d'apprentissage<sup>5</sup> et de l'éducation ouverte.

## 3. Renforcer la capacité des établissements et des systèmes d'enseignement supérieur à améliorer l'apprentissage et l'enseignement, en :

incluant l'amélioration de l'apprentissage et de l'enseignement dans les stratégies et approches nationales de l'enseignement supérieur. La conception et la mise en œuvre de ces stratégies et approches devraient servir de base à un dialogue structuré et continu avec les établissements d'enseignement supérieur et les autres parties prenantes de la communauté académique ;

soutenant le développement stratégique et la capacité d'innovation dans l'apprentissage et l'enseignement au plan national et institutionnel, en favorisant la recherche empirique, les appels à projets et projets-pilote en éducation, ainsi que la collecte et l'utilisation de données sur l'éducation (tout en respectant la confidentialité des données) ;

explorant les moyens de stimuler et de soutenir l'échange international de bonnes pratiques au niveau national et dans l'EEES, par exemple via des plates-formes d'échange et de coopération ;

allouant des financements et des ressources appropriés et stables, et en adoptant si nécessaire des cadres réglementaires adaptés aux besoins, afin de permettre aux établissements d'enseignement supérieur de développer des environnements d'enseignement et d'apprentissage innovants et de haute qualité.

Le BFUG, dans son prochain programme de travail, est invité à soutenir la mise en œuvre des recommandations sur l'apprentissage et l'enseignement en vue de réaliser des progrès communs dans l'EEES, et d'en rapporter les résultats dans le cadre du Rapport de 2024 sur la mise en œuvre du processus de Bologne<sup>6</sup>.

<sup>4</sup> Micro-certificats : terminologie suggérée par le CEDEFOP pour « *Micro-Credentials* »

<sup>5</sup> Il s'agit des « *learning analytics* ».

<sup>6</sup> Il s'agit du « *Bologna Process Implementation Report* » (BPIR) prévu pour la prochaine Conférence ministérielle de Tirana (2024).



**Co-funded by  
the European Union**

This translation is co-funded by the European Union. Views and opinions expressed are however those of the author(s) only and do not necessarily reflect those of the European Union or the European Education and Culture Executive Agency (EACEA). Neither the European Union nor EACEA can be held responsible for them.

